



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 23.514

**MISE EN LIGNE LE 05-09-2023**

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20230831-DCPTA23-514-AI  
Date de télétransmission : 05/09/2023  
Date de réception préfecture : 05/09/2023

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs spécifiques  
aux actions Ville d'Art et d'Histoire  
(Régie N°43000-38)*

==°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision DC N°22/270 en date du 06 juillet 2022 concernant la fixation des tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire, rendue exécutoire le 08 juillet 2022,

. Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire,

## D E C I D E

- d'abroger la décision DC N°22/270 en date du 06 juillet 2022,
- de fixer les tarifs relatifs aux actions Ville d'Art et d'Histoire, comme suit :

➤ Conférence ou ciné archi (écru)	3,50 €
➤ Visite guidée tarif réduit ou atelier (jaune)	4,50 €
➤ Animation patrimoniale (vert)	5,50 €
➤ Visite guidée individuelle plein tarif (image) (rouge)	6,50 €
➤ Visite ou atelier (bleu)	gratuité
➤ Sortie en bus hors Royan (orange)	22 00 €
➤ Sortie d'une journée + transport + repas (bleu)	44,00 €
➤ Sortie d'une journée plein tarif (rose)	34,00 €
➤ Sortie d'une journée tarif réduit (vert)	17,00 €
➤ Sortie d'une journée avec transport, repas et visite (route)	55,00 €
➤ 10 conférences ou ciné archi CARTE (vert)	26,00 €
➤ Ensemble du cycle de conférences CARTE (orange)	32,00 €
➤ 10 conférences ou ciné archi CARTE (bleue)	gratuité
➤ 10 visites plein tarif CARTE (fushia)	58,00 €
➤ 10 visites ou ateliers tarif réduit CARTE (bleue foncé)	42,00 €

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontailiac – CS N°80218 – 17205 ROYAN CEDEX – ☎ : 05.46.39.56.56 – 📠 : 05.46.39.56.57  
Internet : [www.ville-royan.fr](http://www.ville-royan.fr) – email : [mairie@mairie-royan.fr](mailto:mairie@mairie-royan.fr)

<b>SCOLAIRES</b>		
➤	Ecole élémentaire et maternelle Royan	15,00 €
➤	Ecole élémentaire et maternelle hors Royan	30,00 €
➤	Collèges de Royan - 1 séance	32,00 €
➤	Collèges de Royan - 3 séances	75,00 €
➤	Collèges hors Royan - 1 séance	53,00 €
➤	Collèges hors Royan - 3 séances	126,00 €
➤	Lycées de Royan - 1 séance	53,00 €
➤	Lycées de Royan - 3 séances	126,00 €
➤	Lycées hors de Royan - 1 séance	84,00 €
➤	Lycées hors de Royan - 3 séances	201,00 €
➤	Journée d'étude	25,00 €

<b>VISITES DE GROUPES</b>		
<u>Plein tarif</u>		
➤	Visite d'1h à 1h30	120,00 €
➤	Visite de 2 h	164,00 €
➤	Visite ½ journée	218,00 €
➤	Visite 1 journée	327,00 €
<u>Tarif réduit (partenaires, universités.....)</u>		
➤	Visite d'1h à 1h30 (ou conférence)	60,00 €
➤	Visite de 2 h	82,00 €
➤	Visite ½ journée	109,00 €
➤	Visite 1 journée	164,00 €
Majoration de 15 % pour les dimanches et jours fériés		

<b>LIVRES</b>		
➤	Agenda (Ville)	5,00 €
➤	Salon d'Automne 2015-2016-2017-2018-2019..... - Pour les artistes	2,00 € 1,00 €

<b>OBJETS</b>		
➤	Carte à jouer - pour les commerçants	6,00 € 3,50 €
➤	Chargeur USB	10,00 €
➤	Domino	2,00 €
➤	Enceinte bluetooth	10,00 €
➤	Etui carte bancaire	1,50 €
➤	Montre	25,00 €
➤	Bracelet intelligent	20,00 €
➤	Parapluie	5,00 €
➤	Podomètre	5,00 €
➤	Serviette micro fibre	10,00 €

**MISE EN LIGNE LE 05-09-2023**

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20230831-DCPTA23-514-AI  
Date de télétransmission : 05/09/2023  
Date de réception préfecture : 05/09/2023

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7018 et 7062 – Fonction 312 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 31 août 2023  
Pour le Maire,  
et par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET